

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL  
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :

(A n'utiliser que pour les  
commandes de reproduction).

**2 515 945**

A1

**DEMANDE  
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

**N° 82 09044**

(54) Élément d'armoire avec une table rabattable prévue pour les repas, la lecture ou bien pour déposer des objets, utilisable notamment dans les hôpitaux ou les cliniques.

(51) Classification internationale (Int. Cl.<sup>3</sup>). A 47 B 85/08, 46/00; A 61 G 12/00.

(22) Date de dépôt ..... 25 mai 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : AT, 10 novembre 1981, n° A 4840/81; 17 mars 1982, n° A 1069/82.

(41) Date de la mise à la disposition du public de la demande ..... B.O.P.I. — « Listes » n° 19 du 13-5-1983.

(71) Déposant : Société dite : NEUDÖRFLER MÖBELFABRIK KARL MARKON GESELLSCHAFT MBH. — AT.

(72) Invention de : Karl Markon.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Bert, de Keravenant et Herrburger,  
115, bd Haussmann, 75008 Paris.

L'invention concerne un élément d'armoire, avec une table rabattable prévue pour les repas, la lecture ou bien pour déposer des objets, élément utilisable notamment dans les hôpitaux ou les cliniques, cet élément, contigu à un évidemment prévu dans la paroi d'armoire pour la tête d'un lit dont l'axe longitudinal est en pratique perpendiculaire à cette paroi d'armoire, comportant sur un de ses côtés tourné vers cet évidemment, un mécanisme de pivotement pour le support du plateau de la table, tandis qu'il est prévu dans l'élément d'armoire, 10 un logement pour le plateau de la table lorsqu'il est enlevé.

De tels éléments qui ont principalement pour but, malgré un mode de construction compact de la paroi d'armoire, de permettre une utilisation optimale de l'espace disponible ainsi qu'un confort d'utilisation aussi élevé que possible, revêt 15 par exemple la forme d'une petite armoire de nuit susceptible d'être tirée hors de la paroi d'armoire. Cette petite armoire de nuit comporte sur son côté antérieur tourné vers l'évidemment dans la paroi d'armoire, un bras susceptible d'être rabattu autour de l'axe vertical en direction de l'évidement ou bien en 20 direction du lit se trouvant dans cet évidement, ce bras portant un plateau de table qui, lorsqu'il est retiré, trouve place dans un espace prévu sous le plateau de la petite table de nuit. Le mécanisme de pivotement pour le plateau de table de cet élément connu, est, du fait de la place relativement réduite pour 25 introduire le plateau de table dans l'espace ménagé sous le plateau de la petite armoire de nuit, construit en plusieurs pièces et de façon relativement complexe, et de ce fait, la réalisation de tels éléments d'armoire, est également rendue plus coûteuse.

Le but de la présente invention est d'éviter 30 les inconvénients précités et de créer notamment un élément d'armoire du type initialement mentionné tel que, grâce à la possibilité de rabattement de la table, aucun renchérissement notable de la construction n'intervient, et qu'en outre, la manipulation du mécanisme de pivotement se trouve simplifiée.

Ce but est atteint, conformément à l'invention, en ce que le mécanisme de pivotement comporte un levier pivotant à deux bras qui est articulé, de façon à pouvoir se rabattre en pratique dans la direction de l'axe longitudinal du 40 lit, sur une paroi latérale, s'étendant en pratique parallèlement

à l'axe longitudinal du lit, de l'élément d'armoire revêtant la forme d'une armoire suspendue connue en soi, le bras du levier placé en avant lorsqu'il est rabattu présentant une longueur notamment plus importante que le bras arrière du levier susceptible de basculer vers le côté arrière de l'élément d'armoire, un appui réglable étant prévu à l'extrémité de ce bras arrière du levier pour le fixer dans sa position basculée, tandis que le plateau de la table qui, lorsque le bras pivotant est relevé, est placé contre un support à l'intérieur de l'élément d'armoire, 10 est susceptible d'être suspendu au bras du levier placé en avant lorsqu'il est rabattu.

Le levier pivotant à deux bras, dont le bras antérieur est directement conformé pour y suspendre le plateau de la table, assure une construction très simple du mécanisme 15 de pivotement, lequel grâce à la possibilité de réglage de l'appui pour le bras arrière du levier, permet également d'une façon très simple et avec une manœuvre facile, un certain ajustement du niveau du plateau de la table lorsqu'elle est rabattue. Comme le plateau proprement dit de la table, lorsque le bras pivotant 20 est rabattu en pouvant être par exemple également en totalité ou partiellement dissimulé dans la paroi d'armoire en y étant appliqué ou bien placé dans une niche, est placé indépendamment de ce bras contre un support qui lui est propre prévu à l'intérieur de l'élément d'armoire, il n'est pas nécessaire pour la 25 cinématique du mécanisme de pivotement de tenir compte du plateau de la table ou bien de son logement.

Selon une autre forme de l'invention, il est prévu, sur le palier de pivotement du levier pivotant à deux bras, un frein à friction, qui comporte deux parties tournantes 30 susceptibles d'être serrées l'une contre l'autre avec interposition d'une pièce de friction, l'une de ses parties tournantes étant reliée au bras pivotant, tandis que l'autre est reliée à l'élément d'armoire. Il est ainsi garanti d'une façon plus avantageuse et simple, que le bras antérieur du levier présentant une longueur notamment plus grande, ne peut pas depuis 35 la position de repos essentiellement verticale qu'il occupe à l'état redressé, tomber brusquement et de façon inopinée dans sa position horizontale, ce qui augmente encore la sécurité de manœuvre. La possibilité de régler le serrage des deux parties 40 tournantes l'une par rapport à l'autre, garantit de façon

très simple, le contrôle de l'efficacité de freinage du frein à friction.

Selon un autre exemple de réalisation de l'invention, au moins le bras antérieur du levier pivotant revêt la forme d'une barre profilée à section transversale constante, tandis qu'il est prévu sur le plateau de la table, des supports coopérant sur une partie déterminée de la périphérie de la barre profilée avec la surface de cette barre, de façon telle que, par un mouvement de rotation autour de l'axe longitudinal de la barre profilée, le plateau de la table est susceptible d'être accroché à cette barre et d'être soutenu en étant pratiquement horizontal par rapport à la surface du lit, le plateau de la table, accompagné de son support étant alors susceptible de coulisser librement le long du bras antérieur du levier. Il en résulte ainsi, d'une part, une réalisation très simple du levier pivotant, et d'autre part, d'une façon très avantageuse, la possibilité de faire coulisser librement le plateau de la table avec ses supports le long de la longueur rabattue du bras antérieur du levier, ce qui améliore beaucoup le confort pour l'utilisateur.

Dans ce contexte, il est particulièrement avantageux que la barre profilée revête la forme d'un profilé creux carré, tandis que le support du plateau de la table comporte, d'une part, des surfaces d'appui qui embrassent étroitement ce profilé creux sur son côté placé au-dessus lorsque le levier pivotant est basculé, sur son côté opposé à la partie libre du plateau de la table, et sur une partie de son côté inférieur, ce support étant, d'autre part, ouvert sur le côté restant du profilé pour permettre l'accrochage et le décrochage du plateau de la table. Grâce à cette conformation spéciale de la barre profilée ainsi que des surfaces d'appui du support du plateau de la table coopérant avec elle, on obtient une grande stabilité du plateau de table ainsi accroché en même temps que la possibilité de le faire coulisser dans la direction de l'axe de la barre profilée.

Le plateau de la table lui-même présente, selon une autre forme de l'invention, des évidements pour immobiliser un plateau de repas ou bien un accessoire analogue posé sur cette table, grâce à quoi on est assuré que par exemple, même pendant le coulisсement du plateau de la table le long de

## 4.-

la barre profilée, un plateau posé sur cette table ne peut pas glisser.

Pour pouvoir obtenir facilement et dans de bonnes conditions de manœuvre la possibilité de réglage de l'appui pour l'extrémité du bras postérieur du levier pivotant, qui détermine directement la hauteur de positionnement au-dessus du lit du plateau de table accroché au bras antérieur du levier, il est prévu selon une autre réalisation de l'invention, que l'appui réglable pour le bras arrière du levier pivotant comporte une pièce d'appui fixe rapportée sur l'élément d'armoire ainsi qu'un coin à gradins susceptible de coulisser sur ce bras de levier dans la direction longitudinale de ce bras, tandis qu'il est prévu sur ce coin à gradins au moins deux surfaces coopérant au choix avec la pièce d'appui, ces surfaces étant respectivement à une distance différente de l'axe longitudinal du bras de levier. Le coin à gradins constitue dans ce cas une possibilité très simple et également facile à mettre en oeuvre depuis le lit du patient pour le réglage en hauteur de la table, auquel cas, grâce au nombre des surfaces coopérant avec la partie d'appui rapportée sur l'élément d'armoire, les conditions requises pour un tel réglage en hauteur peuvent être facilement remplies.

Selon une autre réalisation de l'invention, il est prévu que le coin à gradins est serré élastiquement contre son guidage sur le bras de levier, grâce à quoi on a, d'une part, l'assurance que la position du coin à gradins ne se modifie pas d'elle-même de façon inopinée et que, d'autre part, aucune poignée supplémentaire n'est nécessaire avant le réglage pour libérer un blocage ou un dispositif analogue.

L'invention va être expliquée plus en détail en se référant à des exemples de réalisation représentés sur les dessins ci-joints, dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en élévation d'un élément d'armoire conforme à l'invention vu de devant,
- la figure 2 est une élévation selon les flèches II de la figure 1,
- la figure 3 est une élévation selon les flèches III de la figure 1,
- la figure 4 est une vue en élévation partielle selon les flèches IV de la figure 3,
- la figure 5 est une coupe partielle le long

de la ligne V-V de la figure 2,

- la figure 6 est une coupe partielle le long de la ligne IV-IV de la figure 2,

5      - la figure 7 est une vue latérale d'un autre exemple de réalisation de l'invention,

- la figure 8 montre à plus grande échelle le détail VIII de la figure 7.

10     L'élément d'armoire 1 représenté sur les figures 1 à 6, qui revêt la forme d'une armoire suspendue, est contigu d'un évidement 2 prévu dans la paroi d'armoire pour la tête d'un lit non représenté dont l'axe longitudinal est essentiellement perpendiculaire à la paroi d'armoire. Sur son côté 3 tourné vers cet évidement 2, l'élément d'armoire 1 comporte un mécanisme de pivotement pour un support 4 d'un plateau de 15 table, qui permet en cas de besoin de rabattre un plateau de table 5 au-dessus d'un lit disposé dans l'évidement 2.

20     Le mécanisme de pivotement comporte un levier pivotant 6 à deux bras, et qui est articulé sur la paroi latérale 3, s'étendant en pratique parallèlement à l'axe longitudinal du lit non représenté, de l'élément d'armoire 1, en étant susceptible d'être rabattu en direction de l'arbre longitudinal du lit. Dans ce but, on utilise dans l'exemple représenté, un palier de pivotement 7 sur lequel est prévu, comme on peut le voir notamment sur la figure 5, un frein à friction. Ce frein comporte, 25 avec interposition d'une pièce de friction 8, deux parties tournantes 10, 11 susceptibles d'être serrées l'une contre l'autre à l'aide d'une vis 9, l'une (10) de ces parties tournantes étant reliée au bras pivotant 6, tandis que l'autre (11) est reliée à l'élément d'armoire ou à sa paroi latérale 3. L'efficacité du 30 frein à friction est réglable par l'intermédiaire du serrage de la vis 9, si bien que lors du rabattement du levier pivotant 6 à partir de la position représentée en tirets sur les figures 1 et 2, aucune chute vers le bas inopinée et présentant un risque au point de vue sécurité, ne peut se produire pour le bras antérieur 35 rieur de levier 12.

Le bras antérieur 12 rabattu du levier présente une longueur sensiblement supérieure à celle du bras postérieur de levier 13 susceptible de pivoter vers le côté arrière de l'élément d'armoire 1. A l'extrémité du bras postérieur de 40 levier 13, un appui réglable 14 est rapporté sur la paroi laté-

6.-

rale 3 de l'élément d'armoire 1 (voir notamment la figure 6), cet appui permettant par l'intermédiaire d'une vis 15, une action variable sur le bras postérieur de levier 13, et permettant donc dans certaines limites un réglage en hauteur de l'extrémité 5 du bras antérieur de levier 12.

Le plateau 5 de la table comporte à une extrémité des supports 16 qui, ainsi qu'on peut le voir notamment sur la figure 4, coopèrent sur une partie périphérique déterminée du levier pivotant 6 revêtant la forme d'une barre profilée, 10 constituée par un profilé creux carré, avec les surfaces de ce levier, de façon telle que le plateau 5 de la table, grâce à un mouvement de rotation dans la direction de la flèche 17 autour de l'axe longitudinal de la barre profilée, est susceptible d'être accroché sur celle-ci et donc sur le bras antérieur 12 15 du levier. Dès que les surfaces d'appui 18 des supports 16 s'appliquent de la façon visible sur la figure 4, sur le profilé creux du levier pivotant 6, le plateau 5 de la table est supporté sur le levier pivotant 6, de façon pratiquement horizontale 20 par rapport à la surface du lit. Ce type de support pour le plateau 5 de la table, permet également de façon très simple un coulisserement du plateau de la table accompagné de ses supports le long du bras antérieur 12 du levier, seul un léger soulèvement du plateau 5 de la table dans le sens inverse de la flèche 17, puis ensuite un coulisserement le long de la flèche 19 visible 25 sur la figure 3, étant alors nécessaires à cet effet.

Sur les figures 1 et 3 on peut encore voir à l'intérieur de l'élément d'armoire 1, rapporté contre la face externe d'une porte interne 21, un support 20 servant à recevoir le plateau 5 de la table enlevé du bras antérieur 12 du levier 30 pivotant 6 lorsque celui-ci est relevé dans la position indiquée en tirets sur les figures 1 et 3. Comme dans sa position relevée le levier pivotant 6 ne porte pas le plateau 5 de la table, aucune disposition particulière n'est nécessaire pour loger ce plateau lors du redressement du bras, ce qui simplifie 35 beaucoup dans l'ensemble la construction du mécanisme de pivotement.

Lorsque le bras pivotant 6 est redressé, son extrémité supérieure comme on peut le voir sur les figures 1 et 2, est logée dans une niche 22 d'une partie supérieure 40 23 de la paroi d'armoire.

L'exemple de réalisation selon les figures 7 et 8, se différencie essentiellement de celui selon les figures 1 à 6, uniquement par l'appui 14 réglable rapporté à l'extrémité du bras postérieur 13 du levier sur la paroi latérale 3 de l'élément d'armoire. Cet appui 14 comporte ici une partie d'appui fixe 25 rapportée sur l'élément d'armoire 1 ou bien sur la paroi latérale 3 de celui-ci, et un coin à gradins 26 susceptible de coulisser sur le bras de levier 13 dans la direction longitudinale de celui-ci. La partie d'appui 25 est fixée sur la paroi latérale 3 au moyen de vis 27 indiquées sur la figure 8, et elle embrasse essentiellement en forme de U le bras postérieur 13 du levier ou bien le coin à gradins 26.

Le coin à gradins 26, qui peut par exemple être réalisé sous forme d'une pièce moulée par injection en matière plastique, comporte une boutonnière 28 épaulée qui le traverse en forme de fente et qui est utilisée, en coopération avec une vis à six pans internes 29, vissée dans un perçage fileté 30 sur le bras postérieur de levier 13, à fixer le coin à gradins 26 à la distance considérée du centre de rotation du levier pivotant. Pour simplifier le positionnement du coin à gradins, et donc le positionnement en hauteur du bras antérieur 12 du levier, par l'intermédiaire des surfaces présentant sur le coin à gradins 26 des distances 31 respectivement différentes à l'axe longitudinal 32 du bras de levier 13, et coopérant au choix avec la partie de butée 25, la vis 29 n'agit pas directement sur le coin à gradins 26 ou bien sur la boutonnière à gradins 28, mais seulement par l'intermédiaire d'un ressort interposé 34 grâce auquel le coin à gradins 26 est pressé élastiquement contre son guidage sur le levier 13.

R E V E N D I C A T I O N S

1.- Elément d'armoire, avec une table rabat-table prévue pour les repas, la lecture, ou bien pour déposer des objets, élément utilisable notamment dans les hôpitaux ou les cliniques, cet élément, contigu à un évidement prévu dans la paroi d'armoire pour la tête d'un lit dont l'axe longitudinal est en pratique perpendiculaire à cette paroi d'armoire, comportant sur un de ses côtés tourné vers cet évidement, un mécanisme de pivotement pour le support du plateau de la table,

5 tandis qu'il est prévu dans l'élément d'armoire, un logement pour le plateau de la table lorsqu'il est enlevé, élément d'armoire caractérisé en ce que le mécanisme de pivotement comporte un levier pivotant (6) à deux bras qui est articulé, de façon à pouvoir se rabattre en pratique dans la direction de

10 l'axe longitudinal du lit, sur une paroi latérale (3), s'étendant en pratique parallèlement à l'axe longitudinal du lit, de l'élément d'armoire (1) revêtant la forme d'une armoire suspendue connue en soi, le bras (12) du levier placé en avant lorsqu'il est rabattu présentant une longueur notablement plus importante que le bras arrière (13) du levier susceptible de basculer vers le côté arrière de l'élément d'armoire (1), un appui réglable (14) étant prévu à l'extrémité de ce bras arrière (13) du levier pour le fixer dans sa position basculée, tandis que le plateau (5) de la table qui, lorsque le bras pivotant (6)

15

20 est relevé, est placé contre un support (20) à l'intérieur de l'élément d'armoire (1), est susceptible d'être suspendu au bras (12) du levier placé en avant lorsqu'il est rabattu.

25

2.- Elément d'armoire selon la revendication 1, caractérisé en ce qu'il est prévu sur le palier de pivotement (7) du levier pivotant (6) à deux bras un frein à friction, qui comporte deux parties tournantes (10, 11) susceptibles d'être serrées l'une contre l'autre avec interposition d'une pièce de friction (8), l'une (10) de ses parties tournantes étant reliée au bras pivotant (6) tandis que l'autre (11) est reliée à l'élément d'armoire (1).

30

35

3.- Elément d'armoire selon l'une quelconque des revendications 1 et 2, caractérisé en ce qu'au moins le bras antérieur (12) du levier pivotant (6) revêt la forme d'une barre profilée à section transversale constante, tandis qu'il

40 est prévu sur le plateau de la table, des supports (16) coopé-

rant sur une partie déterminée de la périphérie de la barre profilée avec la surface de cette barre de façon telle que, par un mouvement de rotation autour de l'axe longitudinal de la barre profilée, le plateau (5) de la table est susceptible d'être accroché à cette barre et d'être soutenu en étant pratiquement horizontal par rapport à la surface du lit, le plateau (5) de la table, accompagné de son support (16) étant alors susceptible de coulisser librement le long du bras antérieur (12) du levier.

4.- Elément d'armoire selon la revendication

10 3, caractérisé en ce que la barre profilée revêt la forme d'un profilé creux carré, tandis que le support (16) du plateau de la table comporte, d'une part, des surfaces d'appui (18), qui embrassent étroitement ce profilé creux sur son côté placé au-dessus lorsque le levier pivotant (6) est basculé, sur son côté 15 opposé à la partie libre du plateau (5) de la table, et sur une partie de son côté inférieur, ce support (16) étant d'autre part, ouvert sur le côté restant du profilé pour permettre l'accrochage et le décrochage du plateau (5) de la table.

5.- Elément d'armoire selon l'une quelconque

20 des revendications 1 à 4, caractérisé en ce que le plateau (5) de la table comporte des évidements pour immobiliser un plateau de repas ou un accessoire analogue posé sur cette table.

6.- Elément d'armoire selon l'une quelconque

des revendications 1 à 5, caractérisé en ce que l'appui réglable 25 (14) pour le bras arrière (13) du levier pivotant (6) comporte une pièce d'appui (25) fixe rapportée sur l'élément d'armoire (1) ainsi qu'un coin à gradins (26) susceptible de coulisser sur ce bras de levier (13) dans la direction longitudinale de ce bras, tandis qu'il est prévu sur ce coin à gradins (26) au 30 moins deux surfaces (33) coopérant au choix avec la pièce d'appui (26), ces surfaces étant respectivement à une distance (31) différente de l'axe longitudinal (32) du bras de levier (13).

7.- Elément d'armoire selon la revendication

35 6, caractérisé en ce que le coin à gradins (26) est serré élastiquement contre son guidage sur le bras de levier (13).

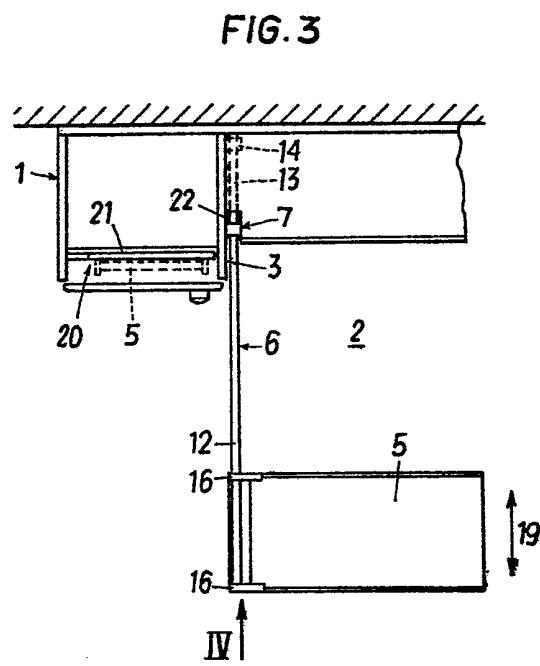
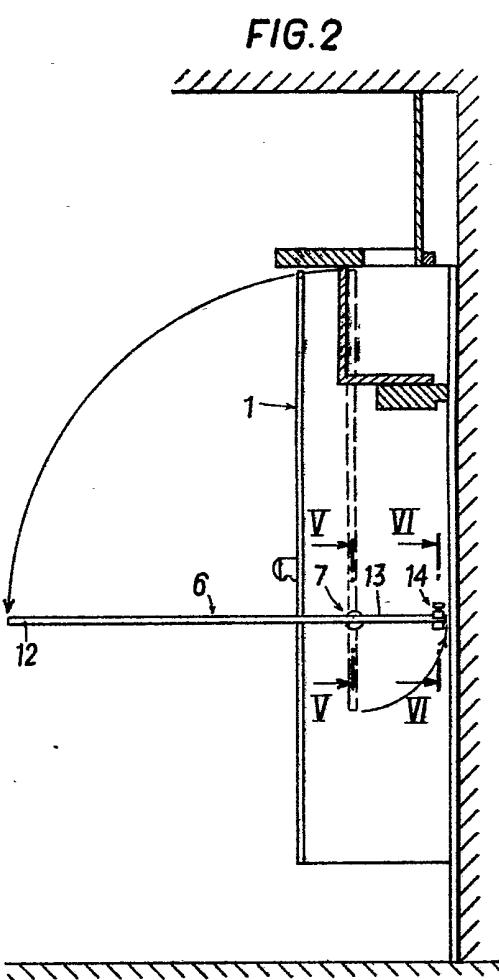
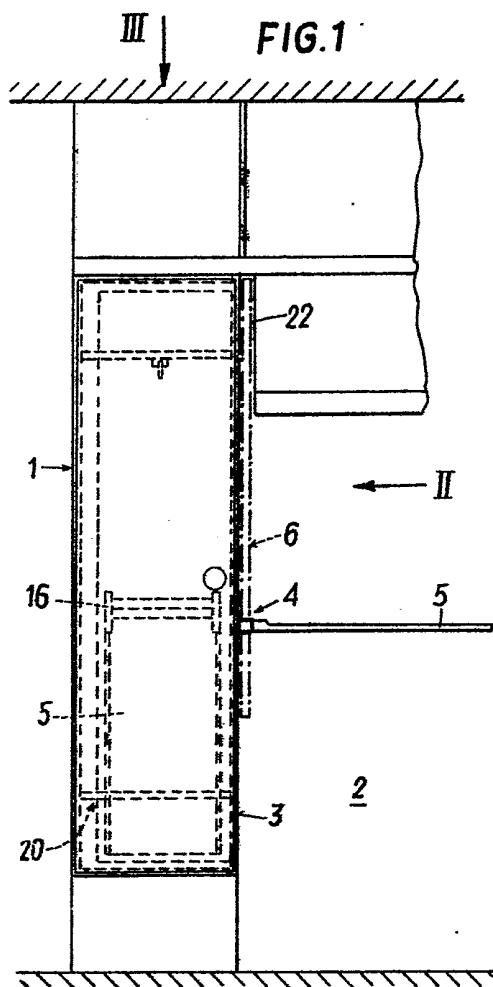


FIG.4

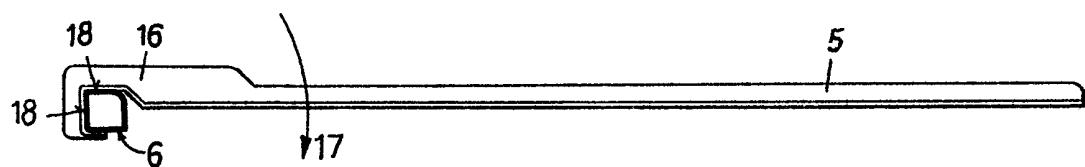


FIG.6

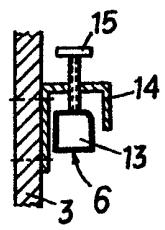


FIG.5

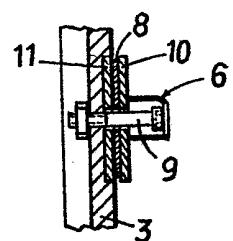


FIG. 7

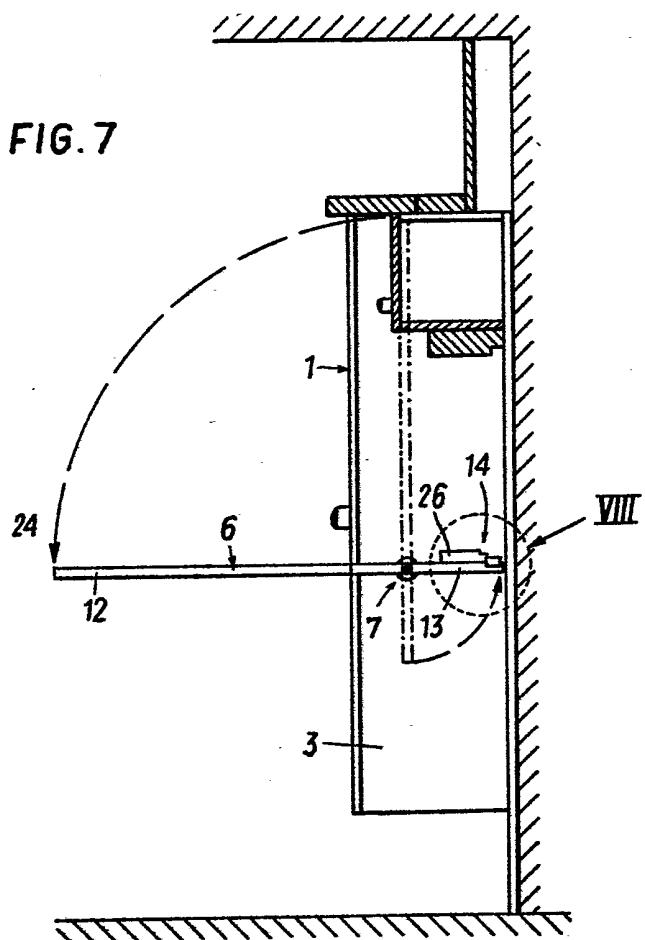


FIG. 8

